

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 11 juin 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 juin 2026 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 personnes ont rejoint l'instance et 2 l'ont quittée.

Décision n°CA20260617

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et ses arrêtés d'application successifs, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration du 30 mars 2026 ;

Dispositif primes de résultats (CIA/PIA) : Budget campagne 2026

Le Conseil d'administration approuve le budget de 105 000€ alloué au dispositif de campagne de primes de résultats 2026 (complément indemnitaire annuel/prime indemnitaire annuelle).

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêté de l'administrateur général.

Conditions et critères d'attribution :

- Sont éligibles les personnels IATS titulaires ou contractuels (CDD/CDI), permanents ou temporaires, présents au 31/08/26 sans conditions d'ancienneté ;
- Les primes doivent être comprises entre 150 € et 800 € (les agents affectés au Département Formation Professionnelle ne sont pas soumis à cette condition) ;
- Il est possible de ne pas attribuer de primes ;

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 2
Total des suffrages exprimés : 24
Nombre de voix défavorables : 5
Nombre de voix favorables : 19

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 15/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.